

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE À LA RENTRÉE 2005



Fort de 1551 établissements, le réseau d'enseignement agricole sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche connaît chaque année, dans les derniers jours d'août, une activité intense. Environ 17 000 agents des établissements publics et autant de formateurs dans les établissements privés s'apprêtent à accueillir et à conduire au succès 200 000 jeunes à travers la France entière, dans les lycées agricoles, les centres d'apprentissage, les maisons familiales rurales, les établissements d'enseignement supérieur (écoles d'agronomie, écoles vétérinaires...).

Grâce à la qualité des formations dispensées et à une approche pédagogique originale et reconnue, l'enseignement agricole participe pleinement à la priorité de l'emploi que s'est fixé le gouvernement de Dominique de VILLEPIN. Je félicite les équipes éducatives et les élèves pour les remarquables taux de réussite obtenus lors de la dernière session d'examen et l'excellente insertion professionnelle des diplômés. Ces résultats sont un gage de succès personnel pour les jeunes adultes encore récemment scolarisés mais aussi pour l'agriculture, les industries agroalimentaires et le monde rural qui bénéficient ainsi de professionnels qualifiés et innovants.

L'enseignement agricole forme en effet avec succès les femmes et les hommes qui travailleront au sein du monde rural et agricole, et amplifieront le dynamisme de nos territoires grâce aux compétences et savoir-faire enseignés. Il assure la formation de producteurs soucieux d'une activité agricole de qualité et respectueuse de son environnement, d'opérateurs d'une filière agro-alimentaire sûre et moderne, et d'acteurs mobilisés pour le développement de nouveaux services en milieu rural.

Cette année encore, il innove et répond aux évolutions de la société. Dans l'enseignement technique, l'autonomie des acteurs régionaux est accrue grâce à la mise en place de la déconcentration de la gestion, qui permet notamment de mieux adapter le choix de formations aux besoins du bassin d'emploi. Dans l'enseignement supérieur, se poursuit la construction de six pôles de compétences réunissant, à l'échelle régionale ou interrégionale, tous les établissements d'enseignement. Ils seront ainsi en mesure de créer des synergies avec les instituts de recherche et les centres de développement agricoles pour acquérir davantage de visibilité aux niveaux européen et mondial.

Les réussites et les projets de l'enseignement agricole, en particulier en matière de préparation à l'emploi, méritent d'être encore davantage connus. C'est pourquoi ce dossier d'information présente, pour la rentrée 2005, les réalisations, les projets et les chiffres de l'enseignement agricole.

Je tiens à saluer les membres de la communauté éducative - les élèves et jeunes adultes en formation, les familles, les agents chargés de l'enseignement et de la recherche dans les services du ministère de l'Agriculture, les représentants des collectivités locales et les filières professionnelles - qui, grâce à leur engagement et à leur désir de réussir, concourent au succès de cet enseignement et en assurent la pérennité.

Je souhaite que ce dossier vous donne envie de mieux connaître encore l'enseignement agricole.

Bien sincèrement,

Sommaire

Les nouveautés de la rentrée scolaire 2005	3
La première année d'application du 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement technique agricole	5
Les nouvelles classes de 4ème de l'enseignement agricole	5
Les nouveaux diplômes de l'enseignement technique agricole	6
Les nouvelles grilles horaires des formations de l'enseignement technique agricole . La réforme du cursus de formation vétérinaire et son insertion	
dans l'espace européen de l'enseignement supérieur	7
La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : un projet stratégique et une nouvelle organisation	
Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2005 - 2006	3.11
La mobilisation de l'enseignement agricole pour l'emploi	13
L'enseignement technique agricole à l'heure de la déconcentration	
La rénovation du bac technologique	
Les pôles de compétences de l'enseignement supérieur agricole	
La contractualisation avec les établissements de l'enseignement supérieur agricole .	
Les ingénieurs – chefs de projets dans l'enseignement technique agricole	16
Les données essentielles pour l'année scolaire 2005 - 2006	17
L'organisation générale de l'enseignement agricole	19
Les chiffres	
- Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires	20
- Les établissements	20
- Les personnels	20
- La situation par secteur	
- Les résultats aux examens dans l'enseignement technique agricole	
- L'insertion professionnelle	25
Siglier	27
g	



Les nouveautés de la rentrée scolaire 2005

La première année d'application du 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations de l'enseignement technique agricole

Le 4ème Schéma Prévisionnel National des Formations (SPNF), arrêté le 11 juin 2004, constitue la "feuille de route" pour les années 2005 à 2009 de l'enseignement agricole. Il permet en particulier de conforter la dynamique engagée et de fixer le cap à cette communauté éducative.

Il retient deux grandes séries d'orientations sur lesquelles s'est fondée la préparation de la rentrée 2005 :

- proposer un enseignement de qualité qui tienne compte, à la fois de l'évolution des métiers et des demandes, et des attentes de la société et du monde rural ;
- conduire le pilotage des formations par une organisation et des filières de formation adaptées et cohérentes.

Pour un enseignement de qualité, le 4ème SPNF fixe des objectifs et des indicateurs dans lesquels s'inscrivent les propositions d'évolution des structures pédagogiques des établissements pour la rentrée 2005 :

- maintenir l'équilibre entre l'enseignement agricole public et l'enseignement agricole privé en formation initiale scolaire et par apprentissage (objectif rentrée 2009 : public = 45% et privé = 55%);
- préserver la place des formations générales : maintenir le pourcentage des effectifs d'enseignement général dans une fourchette de 25 à 27% ; maintenir et développer les cycles conduisant au baccalauréat scientifique ;
- développer prioritairement le recrutement en seconde générale et technologique (objectif rentrée 2009 : 5,5% d'élèves en classe de seconde);
 maintenir le pourcentage des effectifs des classes de quatrième et de troisième dans une fourchette de 18 à 19%;
- développer prioritairement les formations dans les secteurs de la production agricole et des industries de transformation agroalimentaires et, par conséquent, stabiliser la part des formations dans le secteur des services et de l'aménagement (objectif rentrée 2009 : Production de 38 à 40%, Transformation de 5 à 6%, Aménagement de 19 à 20%, Services de 34 à 36%) ;
- promouvoir les possibilités de poursuites d'études supérieures en augmentant le nombre de clas-

ses préparatoires aux grandes écoles, de classes de pré-licence et de licences professionnelles en partenariat avec les universités et les établissements d'enseignement supérieur agricole.

Les décisions ministérielles en matière d'évolution des structures pédagogiques de formation initiale scolaire – ouvertures et fermetures de classes – à la rentrée 2005 ont été préparées en tenant compte des objectifs et indicateurs suscités. Un bilan "rentrée 2005" de ces indicateurs sera effectué dès que les effectifs de l'enseignement agricole, stabilisés au 1er octobre 2005, seront connus.

Conduire le pilotage des formations par une organisation et des filières de formation adaptées et cohérentes constitue le 2ème axe principal du 4ème SPNF.

La volonté affichée par le quatrième schéma de renforcer le niveau de pilotage régional de l'Etat concernant les évolutions de structures pédagogiques de l'enseignement agricole s'est concrétisée par la décision de déconcentrer l'enseignement agricole dans le respect de ses spécificités (cf. page 13).

Les nouvelles classes de 4ème de l'enseignement agricole

Dès septembre 2005, les classes de 4ème technologiques et préparatoires à projet professionnel seront transformées en 4ème de l'enseignement agricole. Cette transformation intervient après de longues concertations entre la DGER et l'Éducation nationale (DESCO) d'une part, et d'autre part, avec les partenaires de l'enseignement agricole.

Contrairement aux classes de 4ème technologiques et préparatoires qui s'inscrivaient dans une propédeutique de préparation du CAPA en 3 ans, ces nouvelles classes de 4ème de l'enseignement agricole ne préparent pas une orientation professionnelle mais permettent aux jeunes la découverte de filières professionnelles dans un enseignement plus général et technologique. Il reviendra aux équipes pédagogiques de diversifier les enseignements et les modalités pédagogiques afin d'adapter la formation aux capacités réelles des élèves, tout en leur redonnant, si besoin est, le goût d'apprendre.

Les nouvelles classes de 3ème de l'enseignement agricole seront mises en place en septembre 2006 et ainsi les élèves entrés en classes de 4ème de l'enseignement agricole en septembre 2005, se présenteront au nouveau Diplôme National du Brevet en mai 2007.

Les nouveaux diplômes de l'enseignement technique agricole

Baccalauréat professionnel "services en milieu rural"

Le baccalauréat professionnel "services en milieu rural" sera mis en place à la rentrée 2005.

Il remplace les spécialités "services en milieu rural" et "services administratifs" du BTA "commercialisation et services". Cette rénovation concerne 408 classes et 9800 élèves.

Ce diplôme répond à des objectifs spécifiques du milieu rural et s'inscrit dans le cadre de la loi sur le développement des territoires ruraux du 13 août 2004.

Il vise à l'acquisition de connaissances dans un large spectre polyvalent de disciplines de facon à répondre avec pertinence à l'attente très diversifiée des acteurs des territoires ruraux. Cette adéquation entre demande et compétences acquises est un des moteurs essentiels du maintien de la population locale et de ses biens sociaux.

Aussi, le contenu de cette formation sera-t-il axé sur les techniques relationnelles, les techniques d'organisation, de gestion et de planification, les techniques d'élaboration d'outils de communication ainsi que sur la connaissance du contexte du milieu rural, du public, des différents organismes et de leurs cadres juridiques.

Pour ce diplôme, les structures d'emplois visées, sont essentiellement les collectivités territoriales, les structures associatives, les centres d'accueil et d'hébergement, les entreprises du territoire rural. Les secteurs d'activités sont variés et se situent dans les domaines du tourisme et de l'animation patrimoniale, de la santé et du social, de l'administration, de la production agricole, industrielle et du commerce, du service à la personne et du service aux particuliers.

BEPA "Activités hippiques"

Le BEPA Activités hippiques rénové est mis en place à la rentrée 2005 avec trois spécialités :

- cavalier d'entraînement, lad driver, lad-jockey,
- soigneur aide animateur,
- maréchal-ferrant.

La nouvelle architecture proposée répond aux demandes des professionnels de former des techniciens qualifiés pour travailler au sein d'une écurie de course, d'une entreprise équestre ou dans la maréchalerie.

L'activité du cavalier d'entraînement ou de lad-driver, lad-jockey s'articule autour de la préparation des chevaux à la course et les travaux courants

d'écurie.

L'activité du soigneur aide animateur est caractérisée par les soins et le travail des chevaux, l'entretien des installations, l'aide à l'animation de groupes et à l'accueil des publics.

Le maréchal-ferrant est un professionnel du cheval dans le domaine du pied, il assure la préservation du fonctionnement physiologique du pied des chevaux, prépare et effectue des ferrures courantes selon les services et l'emploi de ceux-ci.

Ce diplôme a concerné 1355 élèves en 2003/2004 pour les trois spécialités.

Les nouvelles grilles horaires des formations de l'enseignement technique agricole

Lors des travaux concernant la mise en place du logiciel de gestion du service des enseignants dans l'enseignement technique public, les partenaires sociaux avaient souhaité l'harmonisation des grilles horaires des diplômes. Cette demande avait un double but :

- améliorer le dialogue au sein des établissements lors de l'élaboration des emplois du temps ;
- rendre cohérent et homogène les horaires attribués aux différents enseignements lors de la rénovation des diplômes notamment.

Ces souhaits entrent tout à fait dans la logique de transparence et de lisibilité qu'est celle de la DGER. En outre, ils s'inscrivent dans le développement d'une nouvelle application de gestion des dotations des établissements, rendu indispensable par l'évolution du système d'information de l'enseignement agricole.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, le travail a été engagé par les services sur les bases suivantes : harmonisation des modalités de calcul des semaines de formation, respect des référentiels existants, respect des spécificités des diplômes, présentation homogène des horaires du CAPA au BTSA. En janvier 2005, une présentation générale des premiers projets de grilles a été organisée (Inspection, directeurs, services régionaux, fédérations du privé et représentants du personnel). Suite à cette présentation la consultation de l'ensemble de la communauté éducative a été organisée (janvier à février 2005). L'expertise des propositions d'évolution par les services, avec l'appui de l'Inspection, s'est terminée début mars 2005. Les nouveaux projets de grilles issus de ce travail, et validés par la DGER, ont été soumis aux instances consultatives Commission Professionnelle Consultative, Comité Technique Paritaire Central et Conseil National de l'Enseignement Agricole.

Les arrêtés ont été signés le 15 juin 2005, ils concernent les élèves entrant en formation et s'appliquent à l'ensemble de l'enseignement agricole (public et privé). Ainsi, à la rentrée scolaire 2005, pour les diplômes du ministère de l'agriculture (CAPA, BEPA, Bac Pro, BTA, Bac Techno, BTSA), les nouvelles grilles horaires seront appliquées aux élèves et étudiants.

La grande majorité des difficultés rencontrées dans les établissements, dont l'origine résidait dans les différentes interprétations possibles des textes en vigueur, ont trouvé une solution dans les nouvelles grilles horaires. Le modèle retenu, décliné pour toutes les formations relevant du ministère, lève toutes les ambiguïtés liées à l'interprétation de la diversité des grilles horaires élaborées au cours des 15 dernières années.

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, la mise en œuvre des nouvelles grilles horaires dans les établissements fera l'objet d'une évaluation.

La réforme du cursus de formation vétérinaire et son insertion dans l'espace européen de l'enseignement supérieur

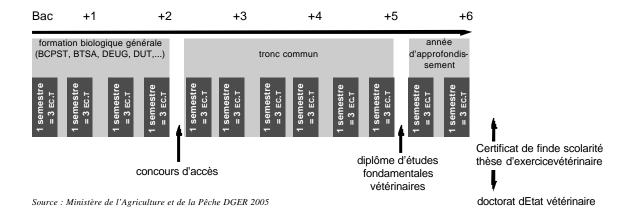
Comme annoncé, la réforme des études vétérinaires s'applique à la rentrée 2005. Un arrêté relatif aux études vétérinaires (du 12 avril 2005 publié au JO du 5 mai 2005) organise le cursus en 6 ans, consistant en 2 premières années de formation biologique générale (par exemple dans les classes préparatoires de la filière BCPST, dans une université en vue de l'obtention d'un DEUG, dans un lycée agricole en vue de l'obtention d'un BTSA, etc.) puis en 4 années se déroulant dans une école nationale vétérinaire après réussite à l'un des concours d'accès. Les études dans les écoles nationales vétérinaires ont pour objet de dispenser la formation théorique, pratique et clinique que requiert l'exercice professionnel tel que décrit dans le référentiel professionnel. Cette formation doit permettre d'acquérir les compétences, savoirs, savoir-faire et savoir-être définis dans le référentiel de diplôme.

Le programme de formation est organisé en semestres et crédits pour s'inscrire dans la politique voulue par le Ministre de l'agriculture à savoir s'insérer dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Ainsi, les quatre années dans les écoles nationales vétérinaires comprennent : un tronc commun de 6 semestres suivi de 2 semestres d'approfondissement dans un des domaines professionnels prévus (animaux de production, animaux de compagnie, équidés, santé publique vétérinaire, industrie, recherche). La formation d'approfondissement dispensée dans le domaine professionnel de la recherche doit pouvoir conduire à l'obtention d'un diplôme national de master à finalité recherche.

Au cours de chaque semestre, la formation est organisée en unités d'enseignement conduisant à l'obtention de crédits. Le volume horaire des enseignements magistraux ne doit pas dépasser celui des enseignements pratiques, dirigés et cliniques. La formation des 6 premiers semestres peut s'effectuer en partie, pour une durée maximale de 2 semestres dans des établissements de formation vétérinaire d'un autre pays.

La formation de tronc commun est sanctionnée par le diplôme d'études fondamentales vétérinaires délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement des 6 premiers semestres. Seuls les titulaires du diplôme d'études fondamentales vétérinaires peuvent accéder en année d'approfondissement, après laquelle est délivré le certificat de fin de scolarité. Le droit de soutenir la thèse d'exercice vétérinaire et de s'inscrire dans une formation professionnelle complémentaire est subordonnée à l'obtention de ce certificat de fin de scolarité. Le nombre d'années d'inscription comme étudiant en préparation de thèse de doctorat vétérinaire est limité à 2.



La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche : un projet stratégique et une nouvelle organisation

Le projet stratégique : une première pour la DGER

Notre monde connaît un important changement qui se manifeste par un accroissement du rythme des évolutions. Les domaines thématiques princeps de notre communauté éducative à savoir ceux de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement n'échappent pas à la règle. Des ajustements pertinents et parfois profonds sont de plus en plus fréquents de façon à répondre aux attentes de la société, au nouveau cadre induit par le processus de mondialisation et l'affirmation de l'espace européen. Dans ce contexte évolutif, la question du sens de l'action se pose pour les acteurs de notre système de formation.

Ayant bien identifié le besoin de procéder à des ajustements, la DGER qui a en charge, pour le Ministère de l'Agriculture, l'orientation et la gestion des questions relatives à la formation à la recherche et au développement agricole, décide au début de l'été 2004 de se doter d'un Projet Stratégique. Cette démarche prolonge les réflexions conduites précédemment dans le cadre des dossiers "réflexion-action", enrichit la contribution de la DGER à la Stratégie Ministérielle de Réforme (au delà de l'expérimentation LOLF et de la mise en place du contrôle de gestion), et doit donner aux niveaux régionaux et locaux les signaux utiles pour éclairer le chemin de l'action face aux nouveaux enjeux et défis.

Le travail s'appuie sur une large concertation de la communauté de la DGER et "associe" les autres directions du MAP, des services déconcentrés, des établissements, d'autres départements ministériels et des représentants de la société civile. Grâce à un surcroît d'activité de septembre à décembre, le groupe projet, les séminaires et les groupes de travail avec l'appui d'un consultant, ont pu mener à terme la rédaction du projet pour fin 2004.

Sur la base d'un état des lieux qui a permis de mettre en évidence des enjeux autour des trois domaines Formation Recherche Développement, un travail de diagnostic plus précis a fait émerger trois grandes orientations stratégiques destinées à bénéficier d'un traitement privilégié durant les années 2005 à 2008. Il s'agit :

- de renforcer les synergies entre Formation Recherche et Développement. L'amélioration de l'interaction entre les trois dispositifs permet de valoriser l'originalité du système de l'enseignement
- de favoriser la réussite de l'enseignement agricole dans toutes ses composantes par le renforcement de sa qualité professionnelle, de son attractivité et de ses spécificités. L'adaptation qualitative concerne les référentiels d'emploi et de formation

notamment dans le triptyque agriculture, alimentation et environnement ainsi que les connaissances et les compétences des personnels. Le renforcement de l'innovation et du système d'appui, le développement de la promotion sont aussi retenus comme leviers d'action de la réussite ;

- d'adapter dans un contexte évolutif, le pilotage des politiques publiques et l'organisation de la DGER. Ici, l'accent est mis sur la manière de conduire les politiques publiques compte tenu des nouvelles répartitions de compétences aux différents niveaux territoriaux. La réorganisation de la DGER et l'accompagnement du changement sont prévus.

Ces orientations, en nombre volontairement limité, sont déclinées en objectifs stratégiques et éventuellement en sous objectifs pour être enfin traduites en actions concrètes dotées d'indicateurs, qui seront mises en œuvre dans le cadre de plans d'action annuels, au cours des quatre années de la durée du Projet Stratégique.

Ainsi, d'une démarche rigoureuse de l'ensemble de la direction générale a permis de définir des objectifs clairs pour arrêter une stratégie qui sera portée par une organisation adaptée.

Un nouvel organigramme en cohérence avec les orientations du projet

La rénovation de l'organigramme de la DGER a été motivée par la nécessaire adaptation de l'enseignement agricole à un environnement en pleine mutation. La troisième orientation stratégique énonce dans l'un de ses objectifs la volonté "d'adapter, dans le cadre d'une démarche participative, l'organisation de la DGER". Les résultats à atteindre sont précisés dans les obiectifs suivants :

- traduire dans l'organisation de la DGER la volonté d'une plus grande synergie entre Formation, Recherche et Développement ;
- traduire dans l'organisation de la DGER les nouvelles modalités de gestion des politiques publiques
- prendre en compte les fonctions ou les politiques nouvelles (contractualisation, politique éducative, établissements, GRH, dialogue social, évaluation, prospective, programmes européens, compétences juridiques...).

Dés le mois de janvier, la décision est prise de restructurer l'organisation de la Direction Générale, avec mise en place d'un nouvel organigramme opérationnel pour la rentrée scolaire 2005. Dés lors, en concertation interne (instances paritaires et comité de suivi de l'organisation de la DGER), un important travail de réflexion est engagé sur la base d'un projet initial qui prévoit la création :

- d'une sous-direction en charge de la recherche, du développement, de l'innovation et de la coopération internationale qui doit agir en lien étroit tant avec l'enseignement supérieur qu'avec l'enseignement technique,
- de deux sous-directions dédiées à la formation, l'une autour des savoirs et des apprenants, l'autre autour des établissements et des moyens,

- d'une sous-direction plus spécialement chargée, pour l'ensemble du système, de l'évaluation et de la prospective, apportant un appui en matière d'étude, d'évaluation et de formation continue des personnels

La structure de base ainsi posée, les missions des nouveaux bureaux ont été précisées et des fiches d'activité élaborées pour chaque poste, afin que les agents de la DGER puissent trouver une place dans le nouvel organigramme.

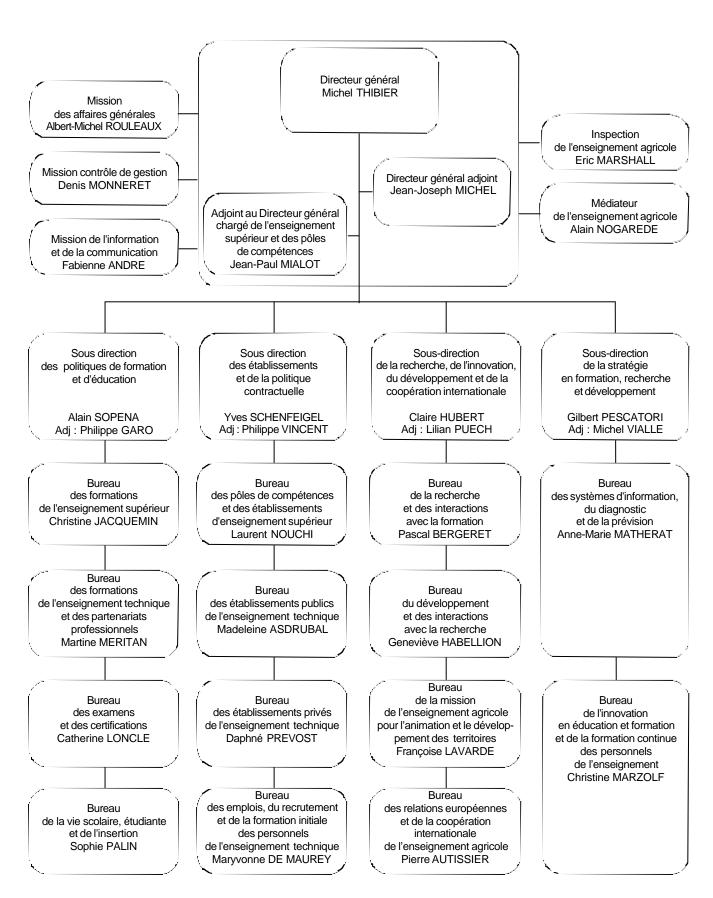
L'organigramme comprend désormais quatre sous directions, quatorze bureaux, trois missions (affaires générales, contrôle de gestion, information et communication), l'inspection de l'enseignement

agricole et le médiateur. Le Directeur Général est entouré d'un Directeur Général Adjoint et d'un Adjoint chargé de l'enseignement supérieur et des pôles de compétences.

La réorganisation se prolonge par une nouvelle répartition géographique des structures à l'intérieur des locaux pour rendre un ensemble pleinement fonctionnel dès septembre 2005.

La Direction Générale a choisi de s'adapter et de rénover son fonctionnement pour s'engager de manière résolue sur de nouvelles voies et de nouvelles façons d'avancer.

Organigramme de la direction générale de l'enseignement et de la recherche rentrée 2005





Les grands dossiers de l'année scolaire et universitaire 2005-2006

La mobilisation de l'enseignement agricole pour l'emploi

L'enseignement agricole est un acteur efficace du passage de l'école à l'emploi. Ses résultats en terme d'insertion professionnelle en attestent puisque ceux-ci sont de l'ordre de 85 % toutes filières confondues.

Afin de participer encore plus à cet effort national pour l'emploi, l'enseignement agricole entend :

- 1. Contribuer au plan de développement de l'apprentissage (voie de formation professionnelle pour le jeune qui est salarié et dont la formation est alternée entre le CFA et l'entreprise) avec comme perspective de pouvoir accueillir 10 000 apprentis supplémentaires à terme. Ce dispositif d'alternance doit permettre au jeune d'établir un premier contact en direction de l'entreprise.
- 2. Porter l'innovation en direction des pépinières d'entreprise. Il existe déjà des établissements de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique qui sont supports de ces dispositifs alliant les trois volets de la recherche, de la formation et du développement vers l'entreprise. La préparation du projet de création d'entreprise ainsi que la concrétisation de ce projet et son accompagnement constituent des appuis innovants en aval de la formation. Ils doivent permettre d'aider à la création d'entreprises et ainsi favoriser le développement de l'emploi.
- 3. Mettre en place les dispositions d'accompagnement du plan de cohésion sociale élaboré par le gouvernement ;
- Développer les contrats d'avenir afin d'accueillir des personnes en difficulté particulière d'accès à l'emploi. Ainsi par les conventions d'une durée de 2 ans renouvelable pour 12 mois, ces personnes peuvent construire un projet professionnel, être accompagnés et formés dans nos établissements ; - Instaurer des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). Ceux-ci portent sur des emplois visant à répondre à des besoins collectifs et s'adressent à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières. Après convention entre l'employeur et l'ANPE, le contrat (CAE) pourra être signé, accompagné de mesures de formation, de validations des acquis de l'expérience au bénéfice du projet professionnel de l'intéressé. Une première estimation permet d'évaluer à un millier de personnes dans l'enseignement agricole

qui pourrait bénéficier de ces deux nouveaux

contrats aidés. Une enquête en cours précisera ce chiffre à la rentrée 2005.

L'enseignement technique agricole à l'heure de la déconcentration

Les discussions dans le cadre du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) du 23 avril 2004 avaient abouti à un large consensus sur la première partie du quatrième Schéma prévisionnel national des formations (SPNF) concernant les orientations de l'enseignement agricole pour la période 2005-2009. La partie qui porte sur les principes d'organisation, de pilotage et d'évaluation avait, quant à elle, suscité des réserves, notamment en ce qui concerne les modalités de pilotage de l'enseignement agricole par la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) et les Directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF).

C'est pourquoi, il a été décidé que l'expérience de "contractualisation DRAF-DGER" conduite dans cinq régions — Bourgogne, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes — pour la préparation de la rentrée 2005 fasse l'objet d'une évaluation.

Au vu des conclusions et propositions de l'évaluation, Nicolas Forissier, alors Secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et à la ruralité, a annoncé le 7 mars 2005 au CNEA sa décision d'engager la déconcentration de l'enseignement agricole, dans le respect de ses spécificités.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales, promulguée le 13 août 2004 et entrée en vigueur le 1er janvier 2005, renforce le niveau régional et précise les modalités d'exercice des compétences partagées de l'État et des régions en matière de formation professionnelle. Cette loi marque une nouvelle étape dans la prise en compte du "fait régional" en désignant clairement la région comme chef de file pour la formation professionnelle des jeunes et des adultes. Il s'agit donc d'accompagner la décentralisation d'une déconcentration parallèle des décisions et des moyens de l'État, dans la perspective d'une plus grande cohérence et d'une meilleure complémentarité des différentes filières de formation (initiale scolaire, apprentissage, formation d'adultes) intégrées dans le cadre du Plan régional de développement des formations professionnelles (PRDFP).

Élaborée à partir des travaux d'un groupe issu du CNEA, la circulaire du 18 mai 2005 précise l'organisation déconcentrée retenue pour la préparation des rentrées scolaires de l'enseignement agricole et ses modalités particulières de mise en œuvre pour la préparation de la rentrée 2006.

En particulier, les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (DRAF) des régions concernées devront être en mesure de signer, dès la fin 2005, les conventions annuelles d'application des PRDFP qui précisent, pour l'État et la région, la programmation et les financements des actions et classent, par ordre de priorité, les ouvertures et fermetures en formation professionnelle initiale scolaire. En outre, ce sont eux qui, en fonction des moyens disponibles, prendront les décisions d'ouvertures et de fermetures à la rentrée 2006 pour toutes les formations de la filière initiale scolaire de l'enseignement agricole, dans le respect de l'ordre des priorités de la convention annuelle d'application.

Le pilotage national reste bien évidemment nécessaire. Ainsi, les services déconcentrés agissent dans le cadre des instructions qui leur sont adressées annuellement par l'administration centrale et leurs décisions sont conformes aux orientations du schéma prévisionnel national des formations en cours de validité. En outre, pour certaines formations à enjeux particuliers du point de vue du pilotage national, un avis préalable de l'administration centrale est nécessaire avant toute décision du DRAF concernant l'évolution des structures pédagogiques concernées. Pour la préparation de la rentrée 2006, c'est la note de service du 14 juin 2005 qui fixe les orientations et instructions nationales en matière d'évolution des structures pédagogiques ; elle apporte également des précisions concernant le déroulement de cette préparation selon les régions.

Pour les cinq régions expérimentales "contractualisation" et pour les régions qui viennent d'adopter un Projet régional de l'enseignement agricole (PREA) comportant des orientations stratégiques et des indicateurs cohérents avec ceux du quatrième SPNF en matière d'évolution des structures pédagogiques ou qui le feront prochainement, la réforme s'applique intégralement dès la préparation de la rentrée 2006. Les régions concernées sont les suivantes : Alsace, Auvergne, Bourgogne, Centre, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Limousin, Midi-Pyrénées, Haute-Normandie, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes.

Les douze autres régions : Aquitaine, Bretagne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Guadeloupe. Guvane. Martinique et Réunion, sont également concernées par la déconcentration, mais, si le déroulement de la préparation de la rentrée 2006 prend en compte le schéma d'ensemble retenu, c'est le Directeur général de l'enseignement et de la recherche qui validera l'ensemble de leurs propositions à l'automne 2005, avant que n'intervienne la signature de la convention annuelle d'application du PRDFP.

Cette réforme, essentielle pour l'enseignement agricole et modifiant profondément les pratiques antérieures en matière de pilotage, est, bien entendu, accompagnée par la DGER : mise en place d'une cellule d'appui et organisation d'un séminaire qui a réuni les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt et les Chefs des services régionaux de la formation et du développement en juillet dernier, notamment.

En outre, plusieurs textes, dont la publication est prévue au quatrième trimestre 2005, viendront conforter et compléter le dispositif :

- arrêté modifiant la partie relative aux principes d'organisation, de pilotage et d'évaluation de l'enseignement agricole du quatrième SPNF pour y intégrer les dispositions concernant la déconcentration de la préparation des rentrées scolaires ;
- cahier des procédures ;
- circulaire sur les PREA;
- circulaire sur les projets d'établissement ;
- circulaire sur le fonctionnement des Comités régionaux de l'enseignement agricole (CREA), dont la composition et les attributions seront, en fonction des concertations conduites au niveau national, modifiées par décret en 2006.

La rénovation du bac technologique

La rénovation des formations de l'enseignement agricole va connaître en 2005-2006, un bouleversement avec la poursuite et la conclusion des travaux d'écriture du nouveau baccalauréat technologique de l'enseignement agricole.

Ce sera l'aboutissement des réflexions entamées en 2004 pour répondre à la nécessité d'adapter les objectifs et contenus de notre offre de formation de la voie technologique à ce niveau de formation, le niveau IV.

Il s'agit de doter les jeunes qui font confiance à l'enseignement agricole, d'une culture générale et technologique de référence leur permettant d'envisager sereinement de poursuivre leurs études au niveau III dans des formations professionalisantes, BTS, DUT et bien entendu BTSA mais aussi audelà s'ils le souhaitent, dans l'enseignement supérieur, pour peu qu'ils en expriment le souhait et en aient les capacités.

Les travaux à conduire permettront de préciser les contours des éléments constitutifs de cette culture. Ils doivent permettre au bachelier de s'approprier les fondements des solutions techniques que les hommes ont conçu pour les ressources vivantes et de s'interroger sur les moyens choisis pour faire face au défi de la gestion responsable de ces ressources en réréfléchissant aux exigences de l'éthique dans une perspective de développement durable.

Il s'agira d'une part de construire l'architecture de cette formation afin d'en organiser et structurer les apports et de définir d'autre part le dispositif d'évaluation et de délivrance du diplôme.

Les travaux d'écriture aboutiront de telle sorte que cette formation puisse être mise en œuvre à la rentrée de septembre 2006.

Les pôles de compétences de l'enseignement supérieur agricole

Le 17 mai 2004 est sans nul doute une date historique puisque c'est ce jour que Hervé Gaymard et Nicolas Forissier alors respectivement Ministère en charge de l'Agriculture et Secrétaire d'État en charge de l'enseignement agricole ont dévoilé la feuille de route de l'enseignement supérieur du ministère de l'agriculture en étroite interaction avec les organismes de recherche et de transfert de technologie. Ainsi ont été définis, au niveau national, six pôles de compétences en sciences et technologies du vivant (sciences agronomiques, sciences vétérinaires, industries agro-alimentaires, environnement, paysage et horticulture) appuyés sur des collectivités territoriales. Le contexte, les objectifs et les modalités d'émergence de ces pôles ont été présentés dans le dossier rentrée 2004. Ils regrouperont sur une même zone géographique toutes les compétences existant en formation, recherche et développement : établissements d'enseignement supérieur publics et privés, établissements publics de recherche, structures publiques et/ou professionnelles en charge du développement et du transfert de technologies.

Parmi ces six pôles :

- quatre sont portés par des établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture : les pôles francilien, montpelliérain, ouest et clermontois-lyonnais.
- deux sont en partenariat entre des établissements sous tutelle du ministère de l'agriculture et des établissements sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale : les pôles toulousain et dijonnais

Deux autres établissements d'enseignement supérieur agricole ont vocation à s'insérer dans la politique locale de site : l'ENITA de Bordeaux et l'ENGEES de Strasbourg.

Dans un premier temps, les acteurs de chacun des pôles enseignants, techniciens, administratifs doivent s'approprier le projet et monter leur propre pôle avec pour chacun des spécificités qui pourront leur être originales.

Une démarche de nature pragmatique basée sur le volontariat des établissements, indispensable à la réussite de la construction du pôle de compétences a été adoptée.

Des chefs de projet ont été désignés dans chaque pôle afin de faciliter la concertation entre les établissements pour aboutir au plus vite à un projet pédagogique et scientifique commun, fondateur du pôle. Ce projet, qui doit être la priorité, est à un stade différent selon les pôles : un rapport d'étape très détaillé a été remis au DGER en janvier 2005 pour le pôle montpelliérain, des rapports ou pré-rapports pour la plupart des autres pôles seront prêts pour l'automne 2005.

A l'initiative de la DGER, des réunions régulières des chefs de projet permettent de suivre l'avancement et d'échanger les propositions.

Concernant la structure de ces pôles, il sera tenu compte des spécificités des partenaires et de leur environnement, l'aspect statut sera abordé après la définition du projet pédagogique et scientifique commun. Un accord a eu lieu entre la DGER et la direction de l'enseignement supérieur du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour proposer un statut d'Etablissement à caractère scientifique, culturel et professionnel de type grand établissement (EPCSCP-GE) pour les pôles francilien et montpel-liérain les plus avancés à ce stade.

La contractualisation avec les établissements de l'enseignement supérieur agricole

La contractualisation entre l'Etat et les établissements publics d'enseignement supérieur agricole fait partie des quatre axes de la politique définie en janvier 2003 par le Ministre de l'Agriculture pour l'enseignement supérieur.

L'objectif est de faire évoluer les relations entre la DGER et les établissements d'un mode purement tutélaire (contrôle et sanction) à un mode contractuel, basé sur la négociation et une vision prospective et partagée des évolutions à venir. Cette démarche s'appuie, de surcroît, sur la loi, puisque l'article L.711-1 du code de l'éducation mentionne la possibilité d'établir des relations contractuelles entre les établissements publics d'enseignement supérieur et l'Etat, et l'article L.812-1 du code rural étend à l'enseignement supérieur placé sous l'autorité du ministre chargé de l'agriculture, les principes applicables aux universités. De plus, la contractualisation s'inscrit dans les principes et les orientations définis par la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances.

L'étape préalable au contrat est le projet d'établissement défini par la circulaire DGER/SDES/C2002-2011 du 29 octobre 2002 "Projets d'établissement et politique contractuelle dans l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire : phase expérimentale 2002-2003". C'est sur cette base que la négociation contractuelle est engagée.

En 2004, trois contrats ont été signés, avec respectivement l'ENITIAA de Nantes, l'ENITA de Bordeaux

et l'ENITA de Clermont-Ferrand. En 2005, à la mijuillet, quatre nouveaux contrats avaient été signés : l'INA PG, l'ENSA de Montpellier, le CNEARC et l'ENV de Nantes. Deux autres contrats sont en cours de finalisation et seront signés avant la fin de l'année 2005. Les derniers contrats sont programmés pour 2006, qui verra s'achever la phase expérimentale. L'étape suivante prendra en compte les évolutions statutaires issues de la mise en place des pôles de compétences et ajustera les échéances des contrats sur les "vagues" de contractualisation de l'Education nationale et de la Recherche.

Les contrats s'articulent chacun autour de trois à cinq priorités, telles que la mise en place du dispositif L-M-D (licence - master - doctorat) ou de nouvelles formations, le développement de la recherche, l'entretien du patrimoine, le développement durable, la vie étudiante, la politique des ressources humaines, etc. Ils font l'objet d'un financement spécifique, en crédits de fonctionnement et d'investissement, et sont accompagnés d'indicateurs pour les actions retenues et d'informations quantifiées sur les établissements ; ces éléments permettront d'évaluer la bonne réalisation de ces contrats.

Les ingénieurs – chefs de projets dans l'enseignement technique agricole

Dans la droite ligne du projet stratégique de la DGER, l'expérimentation sur les chefs de projet de partenariat a pour objectif de renforcer les relations formation - recherche - développement avec l'ambition de mobiliser au sein de réseaux et sur des projets, des compétences de ces 3 dispositifs pour relever les défis auxquels sont confrontés les acteurs du secteur de l'agriculture et de la pêche. Le dispositif incitatif vise, par l'émergence de proiets et l'affectation de chefs de projets, à insérer les établissements d'enseignement agricole dans des réseaux d'acteurs et à mieux les inscrire sur leur territoire.

Les projets, limités dans le temps, sont à dimension technique, collective et inter-institutionnelle et intègrent la formation. Ils sont sélectionnés par un comité de pilotage national, suite à un appel à projets organisé chaque année à l'automne par la DGER en direction des établissements d'enseignement agricole. Les projets doivent s'inscrire dans le projet d'établissement et proposer une dynamique nouvelle dans les partenariats avec la recherche et l'enseignement supérieur, les organisations professionnelles à vocation technique et/ou les structures à vocation territoriales. Ils doivent comprendre une dimension pédagogique et être circonscrit dans le temps, entre 3 et 5 ans.

Pour mener à bien chaque projet sélectionné, un poste de chef de projet est proposé aux ingénieurs du Génie Rural des Eaux et Forêt (IGREF) ou aux ingénieurs des Travaux (IT) comme premier poste à

leur sortie d'école. Les postes sont pourvus sous réserve de candidature. Ils s'inscrivent dans un parcours qualifiant pour les jeunes ingénieurs.

L'expérimentation a démarré en 2003 et compte aujourd'hui 7 IGREF chefs de projet. Cinq ingénieurs des travaux agricoles seront nommés en septembre 2005 sur des projets en Alsace, Auvergne, PACA et Poitou-Charentes et sur des thématiques variées concernant l'agriculture, l'agroalimentaire, l'hydraulique ou l'aquaculture. En fonction des candidatures, 4 IGREF pourront être également affectés à de tel projets en décembre 2005. L'objectif est d'aboutir, en 5 années, à l'affectation de 40 ingénieurs soit près de 2 par région.

Un organisme de recherche, le Cemagref, participe au niveau national au suivi de l'expérimentation, en relation avec un comité de pilotage. Chaque chef de projet dispose d'un tuteur scientifique.



Les données essentielles pour l'année scolaire 2005-2006

L'organisation générale de l'enseignement agricole

L'enseignement agricole relève du Ministère chargé de l'Agriculture depuis la création de celuici, en 1881. La loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 lui attribue 5 missions à savoir :

- assurer une formation générale, technologique et professionnelle initiale et continue ;
- participer à l'animation du milieu rural ;
- contribuer à l'insertion scolaire des jeunes, à leur insertion sociale et professionnelle ainsi qu'à celle des adultes;
- contribuer aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée ;
- participer aux actions de coopération internationale notamment en favorisant les échanges et l'accueil d'élèves, d'apprentis, d'étudiants, de stagiaires et d'enseignants.

Les diplômes auxquels prépare l'enseignement agricole, sont les suivants :

- Niveaux I et II : licences professionnelles, masters, diplômes d'ingénieurs, de vétérinaires, de paysagistes, doctorats.
- Niveau III : BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole)
- Niveau IV: BTA (Brevet de Technicien Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général.
- Niveau V : CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

L'enseignement agricole est dispensé dans des établissements publics et privés implantés sur tout le territoire national.

L'enseignement agricole technique public accueille 40% des effectifs et s'organise de la façon suivante. Les lycées d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) et les lycées professionnels agricoles (LPA) dispensent les formations scolaires techniques. Les centres de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA) et les centres de formation d'apprentis (CFA) assurent les formations continues pour adultes et les formations par apprentissage.

L'enseignement agricole technique privé intègre 60% des effectifs. L'enseignement technique relève de trois fédérations : le CNEAP (Conseil national de l'enseignement agricole privé), l'UNMFREO (Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation), l'UNREP (Union nationale rurale d'éducation et de promotion) liées par contrat avec l'Etat.

L'équivalent du rectorat dans les régions est la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF) par l'intermédiaire de son Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD); pour les DOM-TOM, il s'agit du Service de la Formation et du Développement (SFD) de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF).

L'enseignement agricole supérieur forme des ingénieurs, des paysagistes, des vétérinaires, des enseignants, des chercheurs et des cadres spécialisés. Les formations sont délivrées par 19 établissements publics et 7 écoles d'ingénieurs privées sous contrat avec l'État.

La Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) exerce les compétences du Ministère chargé de l'Agriculture relatives à l'enseignement général, technologique et professionnel agricole, la formation continue agricole, à l'enseignement supérieur agronomique, agroalimentaire, vétérinaire et paysager, à la recherche et au développement.

Les chiffres

Les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires

Les premières indications relatives aux chiffres de la rentrée 2005 montrent une faible variation selon les régions et les filières qui devrait se traduire globalement par une stabilité des effectifs, dans l'enseignement technique.

Pour mémoire, l'enseignement agricole a accueilli en 2004-2005:

- 173 908 élèves dans l'enseignement technique,
- 13 071 étudiants et stagiaires dans l'enseignement supérieur,
- 29 000 apprentis,
- 111 588 stagiaires en 2003 (soit 16,7 millions d'heures stagiaires).

La répartition des effectifs entre filles et garçons a été la suivante :

- concernant les élèves, les filles représentent environ 46,8% des effectifs;
- concernant l'enseignement supérieur public, les filles sont majoritaires dans les formations de vétérinaire (67,9%), dans la formation de paysagiste (57%) et dans les formations initiales d'ingénieurs (65,7% dans les écoles nationales supérieures agronomiques, 57,1% dans les écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilés) à l'exception des formations dans les écoles d'application (43,2%). En revanche, dans les formations initiales de troisième cycle, elles restent encore minoritaires mais leur part progresse (49,4%).

S'agissant de l'enseignement supérieur privé, les jeunes filles représentent 45,2% des effectifs des formations initiales d'ingénieurs.

Les établissements en 2004-2005

L'enseignement agricole comprend 848 établissements d'enseignement technique et 26 établissements d'enseignement supérieur qui se répartissent de la façon suivante :

- Lycées publics : 218. La grande majorité intègre des exploitations agricoles au total, 193 (16 000 hectares) dont 4 dans l'enseignement supérieur, et des ateliers technologiques : 26.
- Établissements privés : 630 dont :
 - 203 relevant du CNEAP,
 - 378 de l'UNMFREO,
 - 46 de l'UNREP.
 - 3 divers.
- Centres de formation d'apprentis (CFA): 162 dont :
 - 100 publics,
 - 62 privés.
- · Centres dispensant des formations professionnelles continues : 455 dont :
 - 147 Centres de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles (CFPPA),
 - 57 autres établissements publics,
 - 251 centres privés.

• Établissements d'enseignement supérieur (écoles d'ingénieurs, de paysagistes, de vétérinaires et d'enseignants) : 26 dont 19 écoles publiques et 7 privées.

Les personnels en 2005

Enseignement technique agricole public

Personnels de direction :	360
Ingénieurs :	691
Enseignants :	7 092
Inspecteurs:	65
• Personnels d'éducation et de surveillance	:1 446
 Personnels administratifs et ouvriers : 	4 101
Personnels de laboratoire :	202
 Personnels de santé : 	151
soit 14 108 agents (LF	1 2005)

Enseignement technique agricole privé

<u> </u>		•
Nombre d'enseignants co	ontractuels de	droit public
(Temps plein : CNEAP+l	JNREP) :	5175
Nombre de personnels n	on enseignant	S
(Temps plein: CNEAP+l	JNREP) :	4 818
Nombre de formateurs ry	thme appropri	é
(MFR + UNREP):		4 733
Nombre de personnels n	on enseignant	S
rythme approprié (MFR -	+ UNREP) :	4 410

Enseignement supérieur agricole public

• Enseignants-chercheurs,

enseignants et ingénieurs : 1 068

Personnels relevant du statut

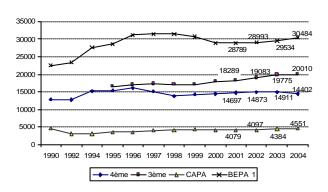
formation recherche:

• Personnels de direction et d'administration : 453 soit 2 501 agents (LFI 2005)

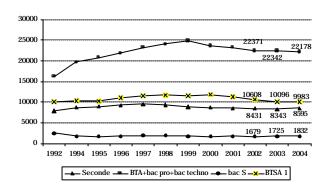
La situation par secteur

L'enseignement général, technologique et professionnel agricole

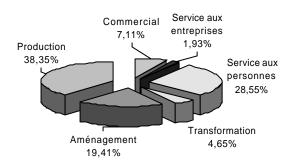
Évolution des flux d'entrée d'élèves par niveau de diplômes Niveau V



Diplômes de niveau IV et III

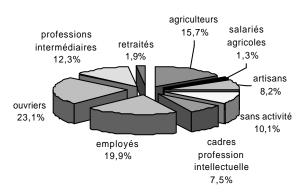


Répartition des élèves dans les formations professionnelles et technologiques par secteur professionnel (2004-2005)



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche DGER 2005

Catégories socioprofessionnelles des familles (2004-2005)



Après plusieurs années de stabilité, la part des jeunes issus du milieu agricole décroît depuis 2000 (-1 000 jeunes en 2000, -1 260 en 2001, -1 987 en 2002, -1 602 en 2003 et -1 429 en 2004). Le nombre d'élèves issus de famille agricole s'élève à 20,7% sont dans l'enseignement public et 14,7% dans l'enseignement privé.

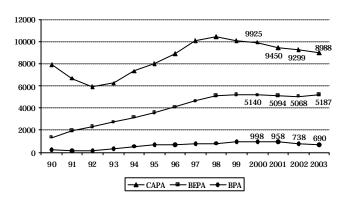
L'enseignement technique agricole est largement ouvert aux autres catégories socioprofessionnelles.

Les jeunes issus de familles d'employés et d'ouvriers sont les plus représentés avec 43% des effectifs. Ils sont plus nombreux dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public.

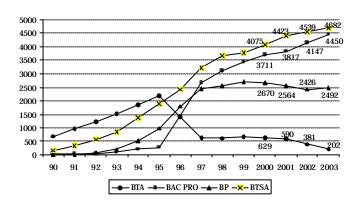
La part des élèves issus de milieux artisans et commerçants (8,1%) évolue peu ; celle des élèves issus de cadres et de professions intermédiaires est en augmentation (19,76%; 17,8% en 2003).

L'apprentissage

Évolution du nombre d'apprentis pour les principaux diplômes préparés Diplômes de niveau V



Diplômes de niveau IV et III



Source : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche DGER 2005

Les effectifs détaillés 2004/05 ne sont pas encore disponibles. Cependant les prévisions laissent entrevoir une augmentation de 0,6% ce qui porterait les effectifs d'apprentis à environ 29 000.

En 2003-2004, 28 848 apprentis préparant un diplôme agricole ont été accueillis dans les CFA publics et privés dont 22 257 apprentis relèvent des 100 CFA publics (77,2% des effectifs), 6 591 des 62 CFA privés (22,8% des effectifs).

Ces apprentis se répartissent entre deux secteurs principaux : 50,4% pour la production agricole 35,6% pour l'aménagement.

Après une période de forte progression entre 1992 et 1997, un ralentissement de la croissance s'observe à partir de 1998, suivi à présent d'une quasistabilisation. Après une légère baisse observée en 2002-2003, une légère hausse apparaît en 2003-2004: +1,3%.

En 2003-2004, trois régions accueillent plus de 2 000 apprentis: il s'agit, dans l'ordre, de PACA (2 446 apprentis), Rhône-Alpes (2 220 apprentis) et Pays de la Loire (2 136 apprentis).

Quatre régions accueillent entre 1 500 et 2 000 apprentis : le Nord-Pas de Calais (1 793), l'Aquitaine (1 792) le Centre (1 700) et la Bourgogne (1 513). Dans quatre régions, les apprentis représentent plus du quart des jeunes en formation initiale : Alsace, Île de France, Haute Normandie, PACA.

C'est dire l'importance de ce dispositif de formation en alternance dans le dispositif d'éducation-formation. Au niveau national, les effectifs d'apprentis représentent 14,1% des jeunes en formation initiale.

La formation professionnelle continue

En 2003, 455 centres de formation professionnelle continue ont accueilli 111 588 stagiaires, dont 65 805 (59%) dans le public et 45 783 (41%) dans le privé.

Ces 455 centres sont composés de 207 centres de formation publics et de 251 centres privés.

Le volume d'heures stagiaires réalisées en 2003 est de 16,7 millions dont 63,7% relèvent des centres publics et 36,3% des centres privés.

La formation professionnelle continue tire ses ressources pour 61,3% des Conseils Régionaux et d'autres financements publics (Directions Régionales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, en particulier), et pour 38,7% de conventions de formation avec des entreprises privées.

Répartition des origines des financements de la formation professionnelle continue :

Fonds publics: 70.3 ME Fonds privés : 44.2 ME TOTAL: 114,5 ME

L'enseignement supérieur

Enseignement supérieur agricole public

Enseignants-chercheurs, enseignants et ingénieurs: 1 068
 Personnels relevant du statut formation recherche: 980
 Personnels de direction et d'administration: 453
 soit 2 501 agents (LFI 2005)

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires inscrits en 2004-2005 par familles d'écoles

Formations de base diplômantes

Formations de 3e cycle

Noms des familles d'écoles	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DEA, DESS, mastères, CEAV, DESV	Total
Écoles nationales supérieures agronomiques (ENSA) et assimilées (1)	1771	57	23	575	329	2755
Écoles nationales d'ingénieurs des travaux (ENIT) et assimilées (2)	2073	0	201	0	126	2400
Écoles nationales vétérinaires (ENV)	2158	0	0	0	287	2445
École nationale supérieure du paysage (ENSP) (3)	179	0	0	0	6	185
École nationale de formation agronomique (ENFA)	467	0	0	0	13	480
Écoles d'application et de spécialisation (4)	356	0	12	100	85	553
Centres de 3e cycle	152		0	0	45	197
Écoles privées (5)	3873	247	40	0	40	4200
Total	11029	304	276	675	931	13215
Total corrigé	11029	304	276	675	787*	13071

- (1) Écoles nationales supérieures agronomiques et assimilées (ENSA)
- Institut national agronomique Paris-Grignon (INA P-G): 37 des 81 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieurs.
- École nationale supérieure agronomique de Montpellier (ENSAM) : 11 des 29 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieurs.
- École nationale supérieure agronomique de Rennes (ENSAR) d'Agrocampus Rennes: 17 des 35 étudiants préparant un DNMR sont en dernière année de formation d'ingénieurs.
- École nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy (ENSIA) : 8 des 22 étudiants préparant un DNMR sont en dernière année de formation d'ingénieurs.
- (2) Écoles nationales d'ingénieurs des travaux et assimilées (ENIT)
- École nationale d'ingénieurs des techniques des industries agricoles et alimentaires de Nantes (ENITIAA) : les 2 étudiants préparant un DNMR sont en dernière année de formation d'ingénieurs.
- École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) : les 7 étudiants préparant un DEA sont en dernière année de formation d'ingénieurs.

- (3) Ecoles nationales vétérinaires
- Ecole nationale vétérinaire d'Alfort: les 6 étudiants préparant un DEA sont en formation de vétérinaire.
- Ecole nationale vétérinaire de Nantes : les 3 étudiants préparant un DNMP et les 8 étudiants préparant un DNMR sont en formation de vétérinaire.
- (4) École nationale supérieure du paysage (ENSP)
- les 6 étudiants préparant un DNMP sont en dernière année de formation de paysagiste.
- (5) Écoles d'application et de spécialisation
- École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (ENGREF) :
- $1\ des\ 13$ étudiants préparant un DEA est en dernière année de formation d'ingénieurs
- École nationale des services vétérinaires (ENSV) : les 25 étudiants préparant un CEAV sont en première année de l'ENSV.
- (6) École d'ingénieurs privée
- École supérieure d'agriculture d'Angers (ESA): les 13 étudiants préparant un DNMP sont en dernière année de formation d'ingénieurs.
- *Ce total est ajusté pour prendre en compte les étudiants inscrits simultanément en formation initiale et en formations de 3ème cycle.

Nombre d'élèves, apprentis et stagiaires diplômés en 2004 par familles de métiers

Formations de base diplômantes

Formations de 3e cycle (formations initiales et continues)

	Formations initiales	Formations en apprentissage	Formations continues	Doctorants	DEA, DESS, mastères, CEAV, DESV	Total
Diplômés des écoles publiques d'ingénieurs	1300	18	85	145	343	1891
Diplômés des écoles privées d'ingénieurs	792	74	26	0	17	909
Diplômés des écoles nationales vétérinaires	451	0	0	0	166	617
Diplômés paysagistes	41	0	0	0	10	51
Enseignants PLP et PCEA	574	0	0	0	6	580
Total	3158	92	111	145	542	4048

Les résultats aux examens dans l'enseignement technique agricole

EXAMENS		Session 2002	Session 2003	Session 2004	Session 2005*
CAPA	Présents	5 892	5 289	5 383	6 590
	Admis	4 856	4 391	4 562	5 638
	% de réussite	82,4%	83%	85%	85,5%
BEPA	Présents	27 204	27 685	27 496	27 339
	Admis	22 232	22 639	22 503	22 965
	% de réussite	81,7%	82%	82%	84 %
ВТА	Présents	7 267	7 045	5 828	5 329
	Admis	5 391	5 086	4 603	4 312
	% de réussite	74,2%	72%	79%	81 %
BAC PRO	Présents	9 312	8 646	9 926	9 956
	Admis	7 543	6 803	8 092	7 973
	% de réussite	81,0%	78,7%	82%	80 %
BAC S	Présents	1582	1 649	1 110	(en attente
	Admis	1343	1 416	921	des résultats de
	% de réussite	85%	86%	83%	l'Education Nationale)
BAC technologique	Présents	6 988	6 761	6 855	6 647
	Admis	5 400	5 159	5 238	5 187
	% de réussite	77,3%	76%	76%	78 %
BTSA	Présents	11 617	14 354	13 788	13 283
	Admis	11 048	10 498	10 086	9 483
	% de réussite	75,6%	73,1%	73%	72 %

L'insertion professionnelle

Pour connaître le devenir des anciens élèves et apprentis, la DGER avec l'appui de tous les établissements scolaires, réalise depuis 1993, des enquêtes quatre ans après la fin de la scolarité. L'objectif est de suivre la diversité des parcours des jeunes et de dresser un état de la situation professionnelle des diplômés.

Les enquêtes exhaustives portent sur l'ensemble des inscrits en cycle terminal des niveaux étudiés.

En 2004, le niveau Brevet d'Études Professionnelles Agricoles (niveau V) et le niveau Brevet de Technicien Supérieur Agricole ont été interrogés. En 2005, ce sont les niveaux Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole (niveau V) et le niveau IV, c'est-à-dire les jeunes inscrits en cycle terminal de brevet de technicien agricole et de baccalauréats qui sont concernés.

Les derniers résultats connus, issus de l'enquête 2004 et qui s'intéressent aux sortant 2000, montrent que les jeunes connaissent toujours une bonne insertion professionnelle après un BEPA et une insertion très favorable après le BTSA et ce malgré une conjoncture moins favorable à l'entrée des jeunes sur le marché du travail.

Ainsi, l'enquête consacrée aux diplômés de BEPA montre les évolutions suivantes depuis l'enquête de 2002 sur les sortants de 1998.

Chez les anciens élèves :

- un taux d'insertion en légère baisse : 78,3 % (- 1,9 point) ;
- un taux de chômage en hausse: 14,2 % (+ 3,4 points) mais les différences entre hommes et femmes persistent (9,8 % pour les hommes; 17,2 % pour les femmes).

Dans le cadre de cette enquête, on observe que :

- le BEPA se présente désormais davantage comme un diplôme qui ouvre l'accès aux études de niveau IV que comme un diplôme visant l'insertion professionnelle : les poursuites d'études concernent 82,3 % des diplômés BEPA et plus des ¾ d'entre-eux obtiennent un diplôme de niveau IV.
- La production agricole reste le premier secteur d'activité des garçons (25 %) alors que les filles travaillent majoritairement dans les services (66 %).

Chez les anciens apprentis :

- poursuites d'études : 57,4 %, - taux d'insertion en hausse : 89 %
- taux de chômage: 8,3 %

Ils sont majoritairement ouvriers (dont 2/3 ouvriers agricoles ou paysagistes).

L'enquête consacrée aux diplômés de BTSA (niveau III) montre :

- l'augmentation du nombre de diplômés poursuivant leurs études (42,6 % des diplômés) ;
- le maintien d'une insertion professionnelle très favorable qui atteint 91,7 %. Le taux de chômage est de 5,2 % et croît très légèrement (1,3 point);
- le secteur d'activité des productions agricoles demeure le premier débouché des BTSA (22,3 %). Plus de la moitié des jeunes exerce une profession intermédiaire (technicien, technico-commercial, agent de maîtrise).

L'enquête auprès des sortants de l'apprentissage s'adresse à une population plus faible, l'insertion professionnelle est très bonne : 94 % (chômage : 3,3 %).

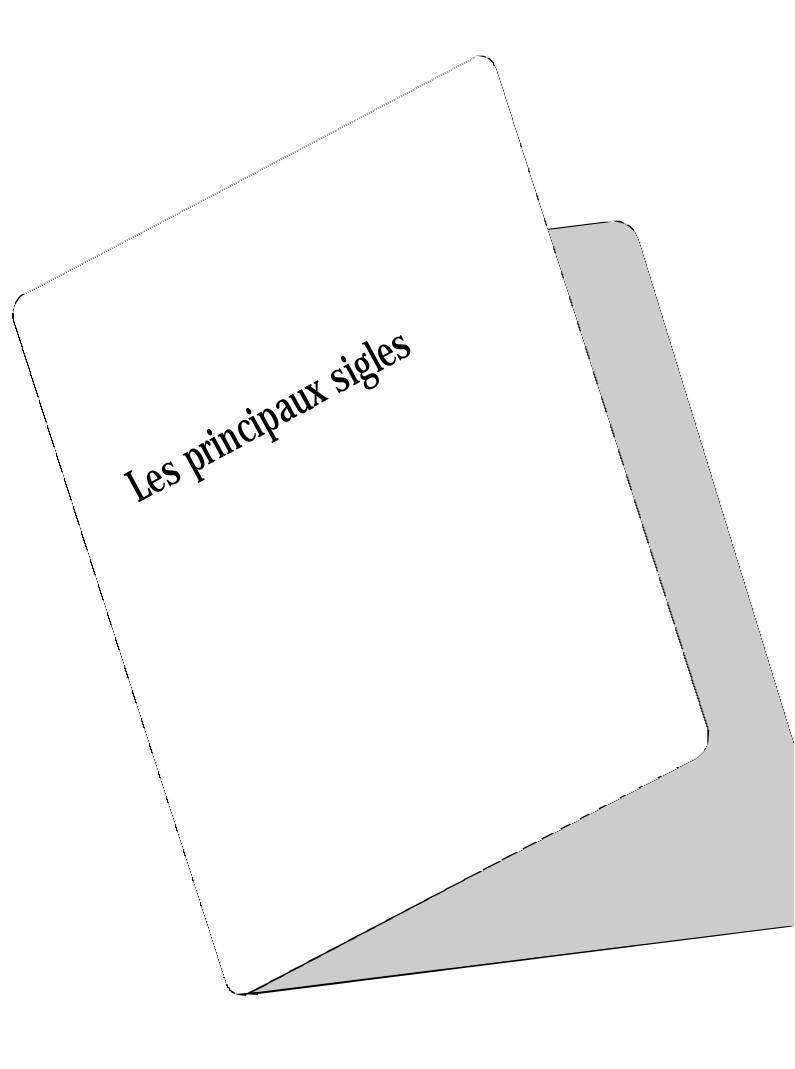
Rappel des résultats de l'enquête 2003 (anciens élèles):

CAPA (niveau V): insertion (65,5 %) - chômage (25,5 %),

BTA (niveau IV): insertion (83,6 %) - chômage (7,8 %). BAC PRO (niveau IV) 93,3 % - chômage (3,4 %).

Résultats de l'enquête 2004 et rappel de l'enquête 2003

diplôme	année		insertion%	chômage%
CAPA	2003	élèves apprentis	65,5 86,1	25,5 9,2
ВЕРА	2004	élèves apprentis	78,3 89	14,2 8,3
BTA	2003	élèves apprentis	83,6 82	7,8 5,7
BAC Pro.	2003	élèves apprentis	93,3 94,4	3,4 2,7
BTSA	2004	élèves apprentis	91,7 94	5,2 3,3



BFPA Brevet d'études Professionnelles Agricoles

BCPST Classe préparatoire "Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre"

BPA Brevet Professionnel Agricole Brevet de Technicien Agricole BTA

BTSA Brevet de Technicien Supérieur Agricole

CAE Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi CAPA Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole **CEAV** Certificat d'études Approfondies Vétérinaires

Centre de Formation d'Apprentis CFA

CFPPA Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles

CNEAP Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé

Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes (Montpellier) CNEARC **CNESERAAV** Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche Agronomique,

Agro-alimentaire et Vétérinaire

CREA Comités Régionaux de l'Enseignement Agricole

DEA Diplôme d' Études Approfondies

DESS Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées Diplôme d'Études Spécialisées Vétérinaires DESV

DGER Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

DNM Diplôme National de Master

DNMP Diplôme National de Master Professionnel **DRAF** Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt

ENFA École Nationale de Formation Agronomique

ENGEES École Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg

ENGREF École Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts

École Nationale des Ingénieurs des Travaux **FNIT**

ENITAB École Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles de Bordeaux

ENITACF École Nationale des Ingénieurs des Travaux Agricoles de Clermont-Ferrand

ENITIAA École Nationale d'Ingénieurs des Techniques des Industries Agricoles et Alimentaires

École Nationale Supérieure Agronomique ENSA

ENSAM École Nationale Supérieure Agronomique de Montpellier

ENSHAP École Nationale Supérieure d'Horticulture et d'Aménagement du Paysage **ENSIAA** École Nationale Supérieure des Industries Agricoles et Alimentaires

École Nationale Supérieure du Paysage **ENSP ENSV** École Nationale des Services Vétérinaires

ENV École Nationale Vétérinaire

FPLEFPA Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

EPCSCP-GE Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

de type Grand Établissement

ESA École Supérieure d'Agriculture d'Angers

INA P-G Institut National Agronomique Paris-Grignon INH Institut National d'Horticulture (Angers)

LEGTA Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole

LFI Loi de Finances Initiale LMD Licence Master Doctorat LPA Lycée Professionnel Agricole

LOLF Loi Organique relative aux Lois de Finances

ONEA Observatoire Nationale de l'Enseignement Agricole

PCFA Professeur certifié de l'enseignement agricole

Professeur de Lycée Professionnel Agricole (1er et 2ème grade) PLPA **PRDFP** Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

PREA Projet Régional de l'Enseignement Agricole

SPNF Schéma Prévisionnel National des Formations

SRFD Service Régional de la Formation et du Développement

STAE Sciences et Technologies de l'Agronomie et de l'Environnement (bac techno)

STPA Sciences et Technologies du Produit Agroalimentaire (bac techno)

TB Technologie-Biologie

UNMFREO Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'éducation et d'Orientation

UNREP Union Nationale Rurale d'éducation et de Promotion

Ministère de l'agriculture et de la pêche Direction général de l'enseignement et de la recherche Mission de l'information et de la communication 1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07 SP tél : 01 49 55 74 16

http://www.educagri.fr